

COMMUNE DE NIDERVILLER

Conseillers élus : 15  
en exercice : 11  
Membres présents :  
Membres absents : 2  
Procuration : 1

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 27 NOVEMBRE 2025**

**Le Conseil Municipal de la commune de NIDERVILLER s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation du 21 novembre 2025 sous la présidence de Madame Marie-Véronique BUSCHEL, Maire. Madame La Maire soumet au vote le procès-verbal du Conseil Municipal précédent qui s'est tenu le 29 septembre 2025. L'assemblée approuve à l'unanimité.**

**Madame la Maire propose de passer au vote du secrétaire de séance.**

**Membres présents** : MM. Fabien HENRY - Mmes Audrey FROEHLICH - M. Gérard MICHEL - Mme Marie-Françoise CHIROL - MM. Philippe PIERRON - Frédéric SCHERRER – Yannis BLAISE - Damien GUENAIRE - Mmes Marine FRISSON - Marjorie ZIMMERMANN

**Absents excusés** : M. Mathieu POIROT donne procuration à M. Fabien HENRY  
Mylène FAUL

**Absent** :

**Quorum** : atteint

**Secrétaire de séance** : Marjorie ZIMMERMANN

**Type de scrutin**: Ordinaire

**Délibération n° 2025D2711-07 annule et remplace la délibération n° 2025D2603-05**

**Objet** : Constitution de dossier de subvention AEP et intégration des eaux pluviales

**Madame La Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet de renouvellement du réseau en eau potable et d'intégration des eaux pluviales au niveau du lotissement du Schlossberg (rue des Roses, rue des Jonquilles, rue des Glycines, rue des Primevères, rue des Jacinthes).**

Le projet consiste à remplacer les conduites en eau potable et d'entreprendre les travaux de voirie et de gestion des eaux pluviales qui en découlent.

Les montants de l'opération 2025 s'élèveraient :

- AEP : travaux = 285 477 HT - maîtrise d'œuvre 16 500 HT Total TTC =

- eaux pluviales : travaux = 527 365 HT - maîtrise d'œuvre = 25 300 HT

Les membres du Conseil Municipal approuvent le projet et autorisent Madame La Maire à mener les actions de constitution de dossiers de subvention et à signer tout document correspondant auprès des partenaires sollicités (Agence de l'Eau / Département de la Moselle / Région).

Délibération adoptée à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 03/12/2025

Reçu en préfecture le 03/12/2025

Publié le

ID : 057-215705054-20251203-2025D271107-DE

Délibération adoptée à l'unanimité.

La Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sous forme électronique sur notre site internet,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Publiée et transmise au Sous-Préfet, le 3 décembre 2025.

La Maire,

Marie-Véronique BUSCHEL

La secrétaire de séance,

Marjorie ZIMMERMANN

